

CR Organisation des Compétitions Féminines

PROCES-VERBAL N°02

Réunion du : 02.07.2026
Président de la CR : Florent MANDIN
Présents : Philippe BASSET – Laurent BAUVINEAU – Guillaume CAUDRON – Jean Pierre CESBRON
Excusés : Martine COCHON – Gabriel GO
Assiste : Oriane BILLY

Préambule :

M. Philippe BASSET, membre du club de LE MANS GAZELEC SP. (502418),
M. Laurent BAUVINEAU, membre du club de LA MONTAGNE FC (548100),
M. Guillaume CAUDRON, membre du club de US VILLAINES MALICORNE (581248),
M. Jean Pierre CESBRON, membre du club de FOY. ESPE. DE TRELAZE (513166),
Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

2. Championnats Régionaux Féminins – 2026/2027

2.1. Dossiers transmis

Commission Régionale d'Appel Règlementaire du 01.07.2026 (PV n°01) – Dossier GF HAVRE ET LOIRE

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale d'Appel Règlementaire :

Annule la décision dont appel et décide :

- L'équipe GF HAVRE ET LOIRE est classée 8^{ème}, l'équipe CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL est classée 9^{ème}
- Maintien de l'équipe GF HAVRE ET LOIRE en Régional 1 U18 Féminin.
- Rétrogradation de l'équipe CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL en Régional 2 U18 Féminin.

3. Calendrier

Prochaine réunion : 23 juillet à 10h au CSR.

Le Président
Florent MANDIN



Le Secrétaire de séance
Oriane BILLY

